

**ETAT DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2025**

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux, Monsieur le Maire expose que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière, après le vote du compte administratif.

Pour la Commune de Seloncourt, les tableaux récapitulatifs des opérations immobilières réalisées en 2025 et de celles ayant eu une incidence financière en 2025 sont joints en annexe.

La Commission Finances, réunie le 02 juin 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A.....** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune de Seloncourt en 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Mathieu GAGLIARDI**